

# Les étapes de la demande en ligne

## Création et dépôt du dossier de demandes

C'est la première étape de la démarche. Ici vous pouvez :

- Confirmer votre compte, et compléter les informations du bénéficiaire, joindre les pièces justificatives obligatoires (en vous assurant qu'elles sont bien lisibles)
- Eventuellement joindre des pièces complémentaires, ou préciser les droits et prestations que vous demandez,
- Envoyer votre dossier de demandes.

### Afin que votre dossier soit recevable, pensez à joindre:

- le formulaire de demande daté et signé;
- un certificat médical de moins de 6 mois tamponné, daté et signé;
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une copie recto/verso de votre pièce d'identité.

### N'hésitez pas à faire part des prestations que vous sollicitez.

En cas d'interrogation en lien avec l'utilisation du service MDPH en ligne, adressez vos questions à l'adresse mail suivante: [teleservicemdp35@mdph35.fr](mailto:teleservicemdp35@mdph35.fr)

## Dossier de demandes émis

C'est l'étape qui suit l'envoi de votre dossier. Ici vous pouvez :

- consulter un récapitulatif de votre dossier et le télécharger,
- consulter et télécharger vos documents joints.

À cette étape, votre demande va être transférée à un agent MDPH qui va étudier la recevabilité du dossier: un courrier d'accusé de réception vous sera alors adressé.

### Dossier recevable



Votre dossier a été validé.  
Il sera étudié par l'équipe de la MDPH.

### Dossier irrecevable



Votre dossier est irrecevable (doublon ou pièces obligatoires manquantes).  
Il vous sera demandé de les transmettre par courrier à la suite de l'accusé de réception.



### IMPORTANT:

**Le service en ligne permet de déposer un dossier de demandes. Il ne permet pas le suivi du dossier.**



## MDPH en ligne

Remplissez et déposez votre dossier en ligne

**Accédez au service en ligne de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH):**  
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/35>



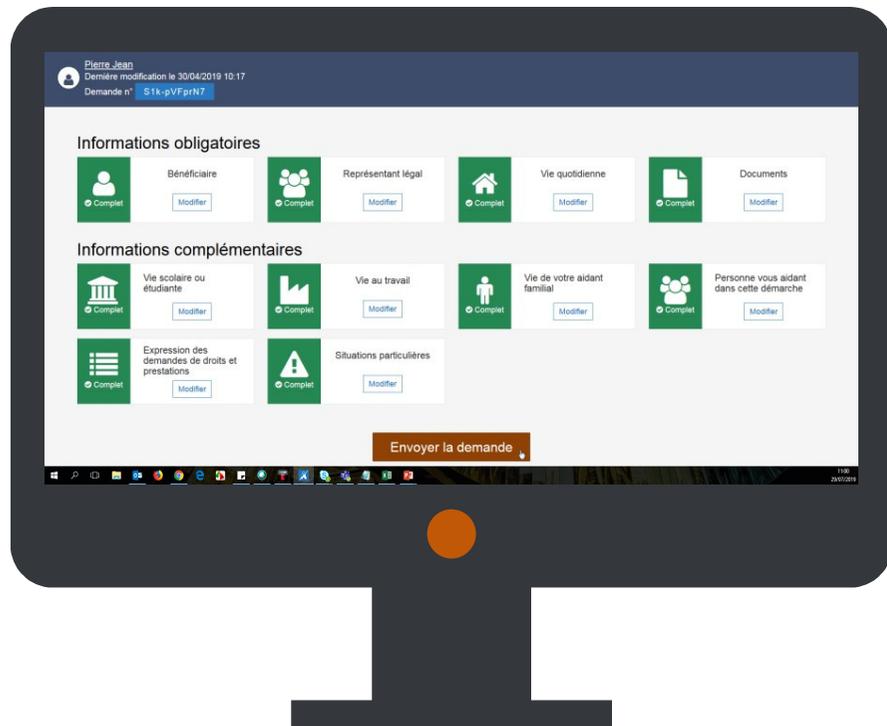
# Zoom sur la première étape de votre démarche

## Pourquoi effectuer une demande ?

Vous avez besoin d'aide dans votre vie de tous les jours, pour la scolarité de votre enfant ou dans votre vie professionnelle, utilisez MDPH en ligne pour effectuer votre demande.

## Qui peut effectuer une demande en ligne ?

Une personne en situation de handicap ou son représentant légal peuvent effectuer une demande.



## Comment déposer un dossier de demandes en ligne ?

**1** Connectez-vous au site <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/35>, créez et confirmez **votre compte**.

**2** Complétez le **formulaire en ligne** (cerfa n°15692\*01).

**Ajoutez les pièces justificatives** obligatoires :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Certificat médical.

**3**

**4** Envoyez votre demande.



Votre MDPH **étudie la recevabilité** de votre dossier de demandes.